

Organisateur

L'association *Le Manège aux Jouets* est la structure organisatrice du dépôt-vente qui se tiendra le samedi 13 avril et le dimanche 14 avril 2019 de 10h à 18h à l'occasion du festival du jeu.

La vente des jeux se fera dans la salle du rez-de-chaussée de l'accueil de loisirs Pierre Bonnard au 5 rue de l'Avenir.

Déroulement du dépôt-vente ?

ETAPE 1 : Dépôt des jeux et vérification

- **Déposer les jeux à la ludothèque du centre-ville** (5 rue de l'Avenir) **du 11 mars au 6 avril au plus tard** pour qu'ils soient vérifiés (état et complétude).

3 classifications possibles :

Jeu complet : Le jeu est mis en vente

Jeu incomplet :

- **Incomplet mais facilement jouable** : la mise en vente est possible. L'étiquette indique à l'acheteur l'état du jeu.
- **Non jouable** : le jeu est refusé et il est immédiatement rendu au vendeur.

Chaque jeu mis en vente sera étiqueté,

L'étiquette comportera les informations suivantes :

- Nom du vendeur,
- Numéro attribué,
- Etat et prix du jeu.

Le vendeur devra remplir le formulaire de dépôt.
Celui-ci sera complété et signé par les deux parties.

ETAPE 2 : Vente

L'état du jeu et le prix seront indiqués sur la boîte.

Un coupon vous sera remis. Il sera indispensable pour récupérer le jeu ou l'argent correspondant à la vente.

Les boîtes de jeux ne seront pas ouvertes par le public..

La vente se déroulera pendant le festival du jeu :

- **Samedi 13 avril de 14h à 18h**
- **Dimanche 14 avril de 10h à 12h et de 14h à 17h.**

Les visiteurs pourront acheter les jeux uniquement en espèces.

Les responsables du dépôt-vente se réservent le droit de refuser un article qui leur semblerait incompatible avec la tenue du dépôt-vente.

Informations concernant les jeux déposés

Les jeux de société déposés doivent être : **en bon état / à prix raisonnable**

A savoir :

- Ne pas afficher de prix sur les boîtes. Les organisateurs s'en chargeront.
- Nous n'acceptons aucun jeu sous blister (emballé)
- Nous n'acceptons pas les jouets, les puzzles, les cartes, les jeux à collectionner
- Nous n'acceptons pas les jeux d'une valeur de plus de 100€.

La vente de vos jeux sera effectuée par des bénévoles au prix de vente que vous aurez renseigné préalablement à l'occasion de votre inscription.

Afin de couvrir les frais d'organisation, une commission est prélevée sur chaque jeu vendu :

Prix de vente au public	Commission prélevée si le jeu est vendu
De 0,5€ à 9,50€	0,50€
De 10€ à 19,50€	1€
A partir de 20€	2€

Exemples :

Un jeu vendu :

- 9 € rapportera 8,50 € au vendeur
- 17 € rapportera 16 € au vendeur
- 35 € rapportera 33 € au vendeur

Responsabilité

Conformément aux articles L134-1 et suivants le code du commerce, en aucun cas, l'association *Le Manège aux Jouets* ne pourra être tenue pour responsable, après la vente d'un jeu incomplet ou défectueux.

Restitution des jeux / Récupération de l'argent des ventes Dimanche 14 avril de 17h à 18h.

Les jeux non vendus, ou le montant de la vente, sont à récupérer à la fin du dépôt vente sous présentation du formulaire de dépôt.

Si les jeux ne sont pas repris à la fin du festival du jeu, ils seront donnés à des associations ou à des œuvres caritatives.

Fait le,

Signature précédée de la mention
« Lu et approuvé »